

Régime des activités dans les réserves aquatiques et de biodiversité



Première partie de l'audience publique

Shawinigan et La Tuque

Mars 2019

Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques

Québec 



Qu'est-ce qu'une réserve de biodiversité et une réserve aquatique ?

- Statuts légaux de protection du territoire public (Loi sur la conservation du patrimoine naturel);
- Statuts légaux flexibles interdisant les activités industrielles, mais permettant la poursuite de presque toutes les autres activités existantes (notamment récréotouristiques)



Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques

Québec 



Activités permises et interdites



Gestion

Régime d'activités dans
les réserves de
biodiversité et les
réserves aquatiques

http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/regime-activites/regime-activite-reserve-bio-aqua.pdf

Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques

Québec 



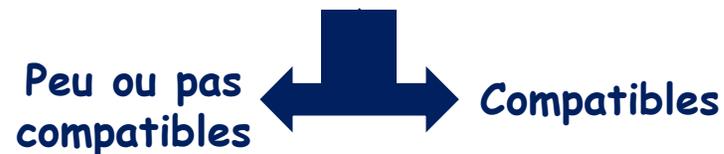
Régime légal

1. **Autres lois continuent de s'appliquer** : Loi sur la conservation et la mise en valeur de la Faune, Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et Loi sur les terres du domaine de l'État
2. **Loi sur la conservation du patrimoine naturel (LCPN)**

**Activités
totalement
interdites**

**Activités permises
sous réserve d'une
autorisation**

**Activités permises
sans autorisation**



**Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec



LCPN

Activité

- Aménagement forestier industriel
- Exploration et exploitation minières, gazières et pétrolières
- Exploitation des forces hydrauliques
- Toute production commerciale ou industrielle d'énergie
- Chasse
- Pêche
- Piégeage
- Accès et circulation en véhicules motorisés (quad, motoneige, bateau à moteur, etc.)
- Construction d'une nouvelle infrastructure (bâtiment, chemin, sentier, etc.)
- Attribution de nouveaux droits fonciers à des fins personnelles (villégiature, abri sommaire, etc.)

Interdit

Permis sans autorisation

Autorisation requise

Interdit

Principales activités permises et interdites

Environnement et Lutte contre les changements climatiques





Activité

LCPN

Activité pratiquée par les membres d'une communauté autochtone à des fins alimentaires, rituelles ou sociales

Cueillette non mécanisée de produits forestiers non ligneux (petits fruits, champignons, etc.)

Récolte de bois de chauffage (abris sommaire ou camp de piégeage)

Récolte de bois de chauffage (autres utilisateurs du territoire)

Recherche et éducation

Activités courantes des ZEC, pourvoiries et réserves fauniques

Ensemencement

Randonnée et récréation (marche, vélo, raquette, ski de fond, etc.)

Permis sans autorisation

Autorisation requise
Incompatible sauf exception

Permis sans autorisation

Autorisation requise (Lacs avec historique d'ensemencement et espèces hybrides interdites)

Permis sans autorisation

Principales activités permises et interdites (suite)

Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques

Québec 



Gestion

Trois principes de gestion des réserves de biodiversité:

- Une gestion écosystémique.
 - Visant le maintien de l'intégrité écologique des écosystèmes tout en permettant la pratique d'activités compatibles.
- Une gestion régionalisée et participative.
 - Le MELCC souhaite une participation des communautés locales et est ouvert à des partenariats de gestion et à la création de comité consultatif.
- Une gestion minimale.
 - Signalisation
 - Surveillance et contrôle
 - Partenariat



Merci de votre attention !

